



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.6.	Eaux traitées.....	4
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	4
1.6.2.	Production	4
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	5
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.5.	Autres volumes.....	5
1.6.6.	Volume consommé autorisé	5
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3.	Recettes.....	7
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	8
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	10
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	10
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	10
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	10
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	11
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	11
4.	Financement des investissements.....	11
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	11
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	11
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : AQUARESO
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albas, Anglars-Juillac, Bélaise, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Duravel, Floressas, Grézels, Labastide-du-Vert, Lagardelle, Les Junies, Luzech, Montcabrier, Pescadoires, Prayssac, Puy-l'Évêque, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1/1/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 12 564 habitants au 31/12/2016 (15 300 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés

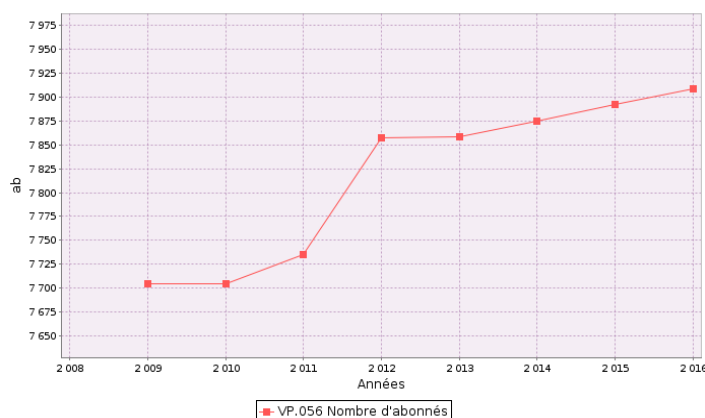
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 909 abonnés au 31/12/2016 (7 892 au 31/12/2015).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,65 abonnés/km au 31/12/2016 (12,63 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,59 habitants/abonné au 31/12/2016 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné est de 94,01 m³/abonné au 31/12/2016. (95,92 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

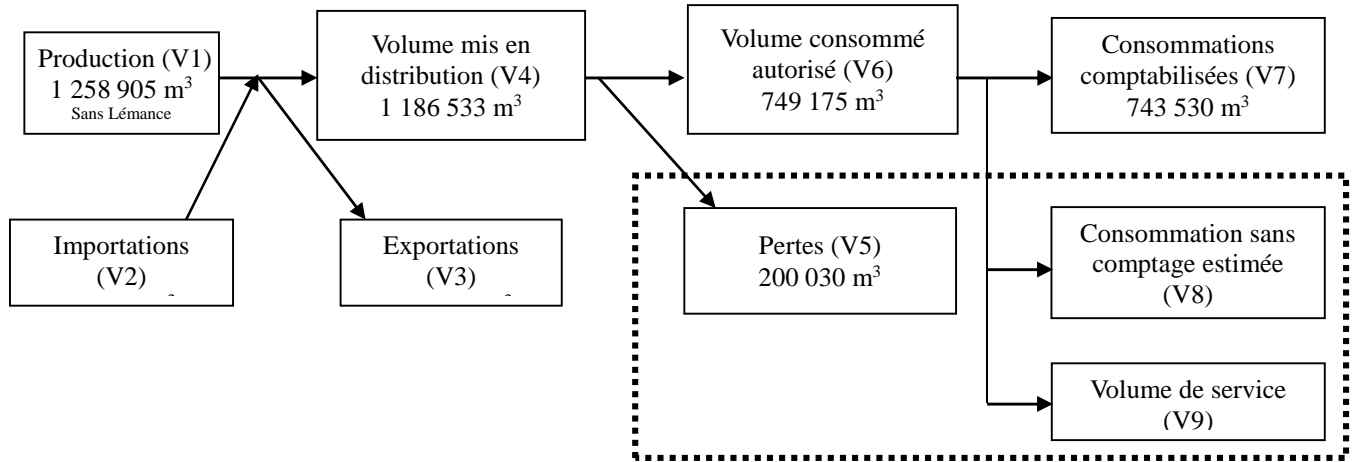
Le service public d'eau potable prélève 1 496 233 m³ pour l'exercice 2016 (1 633 232 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Source Bleue Puits n°1	1 633 232	1 496 233	-8,4%
Moulin Mignot	0	0	___%
Total	1 633 232	1 496 233	-8,4%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

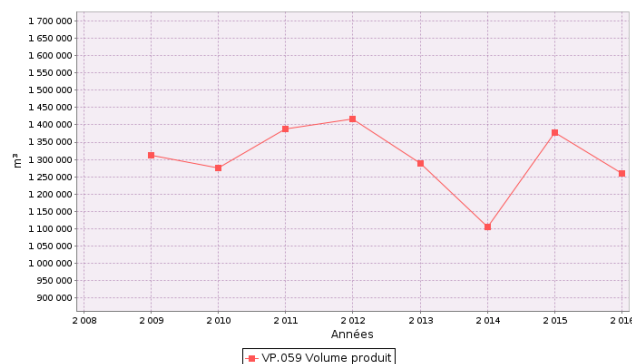
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Source Bleue Puits n°1	1 378 106	1 258 905	-8,7%	80
Moulin Mignot	0	0	___%	80
Total du volume produit (V1)	1 378 106	1 258 905	-8,7%	80

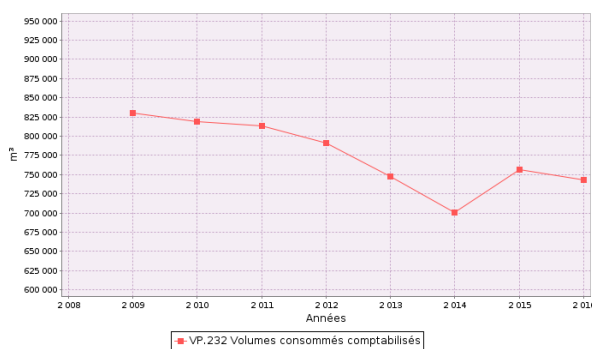


1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Total d'eaux traitées achetées (V2)	17 484	23 141	32,4%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	756 972	743 530	-1,8%
Total vendu aux abonnés (V7)	756 972	743 530	-1,8%
Total vendu à d'autres services (V3)	138 978	95 513	-31 %



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 500	2 352	-5,9%
Volume de service (V9)	3 987	3 293	-17,4%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	763 459	749 175	-1,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 625,35 kilomètres au 31/12/2016 (624,98 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45,3 €	46,1 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,37 €/m ³	0,37 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	31,03 €	31,23 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8158 €/m ³	0,813 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,14 €/m ³	0,2 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,32 €/m ³

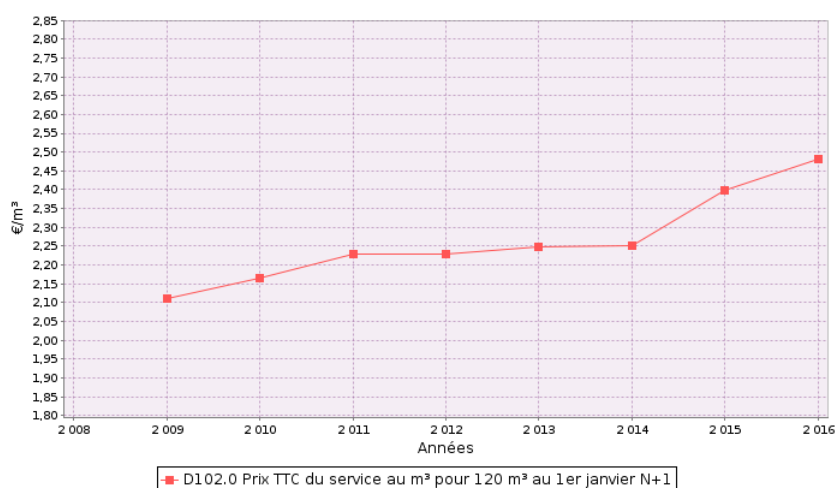
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45,30	46,10	1,8%
Part proportionnelle	44,40	44,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,70	90,50	0,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	31,03	31,23	0,6%
Part proportionnelle	97,90	97,56	-0,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	128,93	128,79	-0,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16,80	24,00	42,9%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	38,40	3,2%
TVA	14,99	15,49	3,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,99	77,89	12,9%
Total	287,62	297,18	3,3%
Prix TTC au m³	2,40	2,48	3,3%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 645 525 € (1 591 579 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	11	0	38	0
Paramètres physico-chimiques	11	1	42	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	90,9%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,73%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,98%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	67,1 %	66 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,96	4,74
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	60,2 %	66.5 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,9 m³/j/km (1,9 en 2015).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 1,95 m³/j/km (1,9 en 2015).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67% (0,73 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2015).

Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

4. Financement des investissements

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	309 067	248 762

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

1 568 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0021 €/m³ pour l'année 2016 (0,0015 €/m³ en 2015).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 300	12 564
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,4	2,48
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90,9%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,1%	84,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,9	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,9	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73%	0,67%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0015	0,0021